



# CHARTRE

du café citoyen **La LOCO**,

porté par l'Association Nature & Savoir-Faire

association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

**PREAMBULE** Le présent règlement intérieur est le règlement de l'association suivante soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 : association Nature & Savoir-Faire  
Ce règlement intérieur est destiné à compléter les statuts de l'association et à en fixer les divers points non précisés, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association, les modes de prise de décision, le partage et l'utilisation des locaux. De même, il fixe les règles de tenue du bar et des différentes installations. Le présent règlement intérieur est rendu accessible à l'ensemble des membres de l'association, ainsi qu'à chaque personne lors de son adhésion via un affichage au sein du café. Il s'applique à tous les membres et est annexé aux statuts de l'association. Les dispositions du règlement intérieur doivent être interprétées à la lumière des statuts de l'association. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent par priorité sur le règlement intérieur.

## I. MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

Droits et devoirs des membres de l'association :

- **Le conseil d'administration (CA)** : Les membres du CA sont élus lors de l'Assemblée Générale (AG). Il se réunit régulièrement et rédige un compte-rendu pour les adhérents et adhérente. Celui-ci est disponible sur simple demande.

Le produit des ventes est investi dans la gestion et les projets du café. Aucun individu ou groupement d'individus ne tirer profit pécunier du café citoyen.

### - Les adhérentes et adhérents :

Les adhérentes et les adhérents peuvent participer à l'ensemble des rendez-vous et des activités proposés par l'association, dans la limite, le cas échéant, du nombre de places disponibles. Elles et ils peuvent prendre part aux activités et aux projets de l'association. Elles et ils s'engagent à respecter les locaux et le matériel fourni par l'association le cas échéant.

Les adhérentes et les adhérents s'engagent à ne pas entraîner de préjudice moral ou matériel à l'association et/ou aux autres membres. Elles et ils s'engagent également à ne pas porter atteinte à autrui par des propos ou comportements inappropriés. Les adhérentes et les adhérents sont tenus de se conformer aux différents protocoles en vigueur concernant le café (ouverture et fermeture, respect des horaires indiqués, gestion du bar, ménage, etc.).

A noter : les adhésions notamment d'associations seront soumises à l'accord, ou non, du CA.

### - Les bénévoles :

Est considéré comme bénévole toute personne qui participe régulièrement aux activités de l'association sans percevoir de rémunération en espèces ou en nature. Pour s'engager en tant que bénévole au sein de l'association il convient de :

- Entre adhérente ou adhérent à l'association Nature & Savoir-Faire et à jour de sa cotisation
- De se rapprocher du CA pour se faire accompagner
- Remplir une fiche d'inscription « bénévole » avec ses coordonnées
- Prendre connaissance des statuts et de la charte et s'engager à les respecter

- Respecter la place de chacune et chacun
- Contribuer à assurer une bonne ambiance et un bon fonctionnement à La Loco

Les bénévoles de La Loco sont couverts en responsabilité civile par l'assurance de l'association.

## II. ACTIVITES ET LOCAUX DE L'ASSOCIATION :

Les activités de l'association se déroulent conformément aux statuts et à la présente charte. Celle-ci s'impose ainsi aux membres de l'association, ainsi qu'à ses bénévoles. Le café associatif est un espace de consommation qui propose des boissons et de la petite restauration en privilégiant le local et le fait-maison, mais sa première vocation est de construire un lieu de convivialité à travers des activités, des initiatives en partenariat avec les habitantes et les habitants, les associations, artistes et professionnels locaux, pour favoriser rencontres, échanges intergénérationnels et solidarité. Les activités sont proposées par des bénévoles, professionnels ou non. Elles peuvent être gratuites, payantes ou avec participation libre, le matériel nécessaire peut être demandé aux participantes et participants ou fourni. Le planning mensuel sera affiché au début de chaque mois dans nos locaux, et consultable sur le site Internet.

### **Conditions d'utilisation du café associatif :**

Toutes les activités proposées, des jeux, livres *etc.* et la consommation sur place sont ouverts exclusivement aux adhérentes et adhérents. A noter, l'utilisation du matériel est réservé au bénéfice de l'association. Lorsqu'une association privatise le café citoyen pour une réunion, une consommation minimale est demandée.

### **Les pôles d'action :**

Les bénévoles participent à différentes activités de l'association selon leurs envies, motivations, compétences, temps libre. Ces activités sont regroupées sous différents pôles.

Par exemple :

- Pôle groupement d'achat
- Pôle bar (permanence-réapprovisionnement- hygiène)
- Pôle boulange (réapprovisionnement- hygiène)
- Pôle petite restauration (réapprovisionnement- hygiène)
- Pôle communication /programmation (site internet-FB-Insta-presse-graphisme)
- Pôle ateliers

*Etc.*

### **Les animations :**

Elles sont proposées et portées par des bénévoles ou associations partenaires. Elles peuvent faire l'objet de convention de partenariat. Elles sont soumises à une consultation du CA. Elles doivent être inscrites sur le planning dans le café et, dans la mesure du possible, être annoncées suffisamment tôt pour paraître sur le site et les réseaux sociaux.

## III. ORGANISATION MATERIELLE ET FONCTIONNEMENT DU CAFE ASSOCIATIF

### **Horaires d'ouverture :**

Les horaires d'ouverture de La Loco sont affichés à l'entrée des lieux. Ces horaires pourront varier en fonction de la disponibilité des bénévoles et des intervenantes et intervenants. Des soirées à thème (concerts, ateliers, projections, expos, etc.) peuvent être programmées en dehors de ces horaires.

**Utilisation du café associatif :**

Seules les consommations vendues par La Loco peuvent être consommées sur place.

Il est interdit à l'intérieur du café associatif de fumer, d'introduire des produits stupéfiants, de se livrer à des jeux d'argent, de tenir des propos discriminatoires ou de faire du prosélytisme quelle qu'en soit la nature.

**Utilisation des équipements de La Loco :**

Les équipements de l'association peuvent être utilisés par les adhérentes, les adhérents et les bénévoles conformément aux activités compatibles avec les objectifs de l'association (voir statuts).

**Les locaux :**

Ils fonctionnent grâce aux bénévoles. Son utilisation est commune mais son entretien est individuel et nécessite l'implication de tous.

**Le ménage et les consignes d'hygiène :**

Personne n'est désigné pour faire le ménage : chacune et chacun doit y participer.

Les locaux doivent être entretenus au fur et à mesure de leur utilisation.

La dernière personne quittant les locaux doit laisser l'endroit propre et suivre les consignes affichées.

Les consignes d'hygiène générales seront affichées et doivent être respectées par les bénévoles.

Les poubelles doivent être sorties à la fin de chaque journée d'ouverture du café.

**Divers :**

Il est possible de :

- se connecter à Internet gratuitement via notre réseau WiFi
- recevoir le programme des animations par email
- commander des produits locaux et bio toutes les semaines

**Le droit à l'image :**

Il est possible de refuser de diffuser son image sur les supports de communication de l'association (site, FB, Insta...). Il conviendra dans ce cas, de le signaler aux bénévoles.

**ENTRÉE EN VIGUEUR, MODIFICATIONS ET AFFICHAGE DU RÈGLEMENT**

La présente charte, proposée par le CA et validée en AG par les adhérentes et adhérents de l'association Nature & Savoir-Faire, entre en vigueur dès son adoption.

Conformément aux statuts de l'association Nature & Savoir-Faire, toute modification ultérieure, adjonction ou retrait de la présente charte sera élaboré par le Conseil d'administration avant d'être proposé à ratification de l'Assemblée générale suivante.

La présente charte est affichée dans les locaux de La Loco.